Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ROUMANIE

Revue des médias roumains du 18 janvier 2017

n° 19297

Brexit : les médias roumains se désintéressent du sujet.
Ministère de la Justice : projets d'ordonnances d'urgence sur la grâce et la modification de la législation pénale soumis au débat public.

Brexit. Les médias roumains n'ont que peu commenté les principaux points du discours de la Première ministre britannique Theresa May, qui a annoncé son engagement pour un « *hard Brexit* ». *RFI Roumanie* remarque que la cheffe du Gouvernement britannique n'a pas annoncé « de très bonnes nouvelles », mais a au moins clarifié une partie des incertitudes, en affirmant que la Grande-Bretagne ne fera plus partie du marché unique. « *Discours historique de Theresa May. Elle annonce la rupture complète entre le Royaume-Uni et l'UE* » (*PRO TV*), « *L'accord final avec l'UE sera soumis au vote du Parlement britannique* » (*DIGI 24*), annoncent les chaînes de télévision. *România Libera* retient que les militaires britanniques continueront de participer aux opérations européennes, y compris en Roumanie, alors que *Ziarul Finaciar* estime que le discours de la Première ministre britannique « *montre que pour l'instant la souveraineté nationale demeure une valeur suprême, une valeur que les accords institutionnels internationaux ne peuvent pas vaincre* ».

Grâce et modification de la législation pénale. Le ministère de la Justice a soumis aujourd'hui au débat public deux projets d'ordonnances d'urgence.

Le premier projet prévoit la grâce pour certaines peines de prison inférieures à cinq ans, ainsi que la réduction de moitié des peines de prison pour les personnes âgées d'au moins 60 ans, les femmes enceintes, les personnes ayant des enfants de 0 à 5 ans à charge, etc. (*HotNews.ro*). Le ministère a souligné que les personnes condamnées à des peines inférieures à cinq ans pour des infractions commisses avec violence, pour des atteintes à la sécurité nationale ou à la personne ou pour corruption ne pourront pas bénéficier de la grâce (*Agerpres*).

Le deuxième projet d'ordonnance prévoit la mise en accord de la législation pénale avec les décisions de la Cour constitutionnelle roumaine. Selon Florin Iordache, il s'agit d'une définition plus précise de certaines infractions, dont l'abus de pouvoirs (*Agerpres*). Selon la presse, l'existence de l'infraction d'abus de pouvoirs sera conditionnée à un préjudice d'au moins 200 000 lei (50 000 euros). Le projet prévoit également que les dénonciations ne soient plus prises en compte que pour une période de 6 mois après les faits (*HotNews.ro*).

Le Président Klaus Iohannis s'est rendu ce matin à la réunion des ministres et a déclaré avoir reçu de la part du Premier ministre Sorin Grindeanu des assurances que toute modification de la législation se ferait uniquement après consultation de l'ensemble des parties concernées (Conseil supérieur de la magistrature, organisations professionnelles, organisations des juges, etc.) (*Agerpres*). Le Premier ministre a pour sa part déclaré que la grâce et la modification de la législation pénale n'étaient pas contraires à la Constitution et qu'il ne s'opposerait pas à de telles mesures (*Agerpres*).

Dans une interview accordée à *Europa FM*, Laura Codruța Kovesi, procureure en chef de la Direction nationale anticorruption (DNA), a fait part de ses doutes quant à la bonne foi du ministre de la Justice et a dénoncé le manque de transparence dans les démarches de modification de la législation (*Agerpres*). Le procureur général Augustin Lazăr a exprimé son inquiétude, notamment quant au fait que l'activité de la DNA pourrait être affectée de manière significative si la notion de l'abus de pouvoirs était redéfinie. (*Mediafax*).

La France en Roumanie et la Roumanie en France

- L'Ambassade de France en Roumanie accordera un diplôme à la Fédération roumaine de Handball pour la promotion du handball, des valeurs sportives, de l'amitié, de la solidarité et du fair-play, dans le cadre d'une réception offerte le lundi 23 janvier (*Agerpres*).

- Le groupe Lagardère lance Virgin Radio en Roumanie (*ABCBourse.com*, *CercleFinance.com*).

- Ventes record de véhicules neufs de la marque Dacia au niveau mondial avec une augmentation de 6,1% l'an passé (*Le Petit Journal de Bucarest*).

- Interview de Patrick Ouriaghli, manager de *Ateliere fără frontiere*, une fondation qui offre des emplois à des centaines de personnes défavorisées : « Les Roumains sont capables à la fois d'être fiers et d'avoir honte d'être Roumains » (*NewMinorities.com*).

Retrouvez l'ensemble de nos revues de presse sur le site Internet de l'Ambassade de France en Roumanie.

Cette revue de presse, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, se limite à présenter des éléments publiés dans les médias roumains. Elle ne reflète en aucun cas la position de l'ambassade ou du gouvernement français.

© Tous droits de diffusion et de reproduction de cette revue de presse sont réservés à l'Ambassade de France en Roumanie